

## LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les modalités de recrutement des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur et de création des commissions d'affectation approuvées par le conseil académique du 19 septembre 2024 et du conseil d'administration du 27 septembre 2024 ;
- Vu la délibération n°2025-091 du conseil d'administration dans sa séance du 03/10/2025 approuvant le nombre de postes d'enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur pour la campagne d'emplois 2026.

### ARRETE :

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4650, en Education Physique et Sportive, de la composante UFR SMBH est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

| Civilité | Nom d'usage | Prénom   | Corps           | Discipline et spécialité                                    |
|----------|-------------|----------|-----------------|-------------------------------------------------------------|
| M.       | VOITURON    | NICOLAS  | PR              | PHYSIOLOGIE                                                 |
| M.       | MARCHESI    | AURELIEN | PROFESSEUR. EPS | EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE                              |
| M.       | FINK        | PHILIP   | PR              | SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES |
| M.       | ROLAN       | HUGUES   | AGREGE          | EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE                              |

La commission est présidée par NICOLAS VOITURON.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VILLETANEUSE, le 03/11/2025

Pour la présidente et par délégation  
Le Vice-Président du Conseil académique

Olivier OUDAR

